

# Bulletin de l'ACAT Canada



## Les migrants climatiques ne sont pas des réfugiés ordinaires

Le déplacement volontaire d'individus sur un territoire est une réalité qui s'inscrit dans l'histoire nomade de l'humanité. La recherche de l'environnement le plus adéquat pour y vivre et prospérer occasionne ce type de déplacements. En raison des catastrophes naturelles qu'ils engendrent, les changements climatiques qui s'intensifient de nos jours forcent des migrations internes, et parfois externes.

À notre époque, les changements climatiques engendrés par l'activité humaine ainsi que les catastrophes naturelles contraignent de nombreux individus à quitter leur territoire et à s'installer ailleurs, car leur situation n'est plus viable. Ces individus vont, en règle générale, devoir se déplacer précipitamment étant donné l'urgence de ces catastrophes naturelles et le manque de

prévoyance des gouvernements quant aux changements climatiques pouvant altérer l'état d'un territoire au point de le rendre inhabitable.

L'expression « réfugié climatique » est utilisée depuis les années 1980 afin de décrire la situation des migrants climatiques, toutefois le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ne considère pas cette expression [1]. En droit international et selon la *Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés*, ils sont considérés comme tels lorsqu'ils ont quitté leur pays afin d'éviter d'être persécutés pour cause politique, religieuse, sociale ou ethnique [2]. Étant donné que les migrants climatiques ne correspondent pas à ces critères, ils ne sont pas considérés comme des réfugiés selon le droit international. Cette distinction empêche donc ces migrants climatiques de bénéficier des mêmes droits et des mêmes protections que les autres types de réfugiés.

Lorsque l'état d'un territoire s'altère dû aux changements climatiques, cela peut également avoir un impact sur l'exercice de certaines professions. En 2015, Ioane Teitiota, un pêcheur-agriculteur a demandé le statut de réfugié à la Nouvelle-Zélande étant donné qu'il ne pouvait plus exercer son métier à Kiribati dû à la hausse du niveau de l'eau. Les récoltes étaient fortement en baisse étant donné l'infiltration de l'eau salée dans celles-ci. Malgré le fait que cette situation n'est pas un danger imminent sur la vie de cet homme

## Sommaire

*Les migrants climatiques  
Meilleurs vœux de l'ACAT*

### Appel à l'action :

*Mexique. Qui est Pablo López Alavez ?*

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies.

et sa famille, les conséquences le seront inévitablement. Ioane Teitiota, étant dans l'impossibilité d'exercer son métier, il ne sera plus en mesure de subvenir aux besoins de bases de sa famille tels que l'alimentation. Malgré la gravité de sa situation, sa demande s'est vue refusée par la Cour suprême du pays ainsi que par le Comité des droits de l'homme des Nations unies étant donné que sa situation ne correspondait pas à la définition de réfugié [3].

La définition du statut de réfugié a vu le jour en 1951 [4], mais la situation et les impacts des changements climatiques sur la planète ont énormément changé depuis cette date. Cette définition n'est donc plus adéquate et n'est pas représentative de la situation mondiale actuelle, car elle ne protège pas ces victimes des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Les pays industrialisés ne font rien pour modifier la protection internationale des personnes déplacées en raison de catastrophe climatique afin qu'elles soient considérées dans la Convention de Genève [5]. Une mise à jour du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés serait nécessaire afin que le droit à la vie soit respecté pour tous.

Les chiffres entourant la situation des migrants climatiques démontrent l'ampleur de cet enjeu. Selon le dernier rapport de l'Observatoire des situations de déplacements internes, 30,7 millions de personnes ont été déplacées par des catastrophes d'origine climatique en 2020. Ce chiffre représente trois fois plus de déplacement que le nombre de déplacements engendré par les guerres et les violences pour la même année. Il prévoit également que les bouleversements climatiques pourraient engendrer une migration forcée pour 216 millions de personnes au cours des trois prochaines décennies [6].

Les déplacements engendrés par les bouleversements climatiques peuvent se faire à l'intérieur d'un pays ou vers l'étranger. Toutefois, les migrants climatiques qui se déplacent à l'intérieur représentent les trois quarts des migrations climatiques [7]. Dans la majorité des pays, peu de moyens sont déployés pour subvenir aux migrations internes, malgré le fait qu'elles représentent la majorité des déplacements. Tant que les migrants climatiques ne franchissent pas les frontières, la problématique n'est pas prise au sérieux [8].

Les gouvernements ont tendance à attendre que la migration devienne inévitable pour réagir. Toutefois, comme mentionné plus haut, le nombre de migrations pour cause environnementale ne va qu'augmenter, il est donc essentiel pour les gouvernements de devancer les problèmes. Les mesures d'urgence que les gouvernements peuvent envisager sont soit des camps de réfugiés ou l'organisation de déplacements [9]. De nombreux drames pourraient être évités si les gouvernements mettaient en place des mesures préventives aux situations que ceux-ci savent déjà à risque. Le droit à la vie de tout citoyen devrait être la priorité des gouvernements.

Étant donné que les migrants climatiques se déplacent dans leur propre pays, l'impact semble moindre, alors qu'en réalité, les camps de personnes déplacées sont une grande cause de pollution. Ils proposent des conditions de vie très difficiles qui peuvent être vues comme de mauvais traitements. Et de plus, ces migrations internes vont souvent devenir des migrations internationales. Il est important de les considérer, d'en étudier les causes et d'agir en amont afin de prévenir les dangers liés aux changements climatiques.

*Réflexion de Nina Pérez, stagiaire*

## Sources

ONU. 2021. *Réfugiés et migrants : Définitions*. [refugeesmi-grants.un.org/fr/d%C3%A9finitions](https://refugeesmi-grants.un.org/fr/d%C3%A9finitions) [2]

UNHCR. 2021. *Climate change and disaster displacement*. [www.unhcr.org/climate-change-and-disasters.html](https://www.unhcr.org/climate-change-and-disasters.html) [1]

La Rédaction. 2014. Environnement : faut-il créer un statut pour les réfugiés climatiques ? *Magazine Geo*. [www.geo.fr/environnement/environnement-faut-il-creeer-un-statut-pour-les-refugies-climatiques-124817](http://www.geo.fr/environnement/environnement-faut-il-creeer-un-statut-pour-les-refugies-climatiques-124817) [4]

Leblanc, Étienne. 2021. Quand le climat contraint de tout quitter. *Radio-Canada*. [ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3137/cop26-climat-migration](http://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3137/cop26-climat-migration) [3] [5] [6] [7] [8] [9]

## Meilleurs vœux de l'ACAT Canada

La beauté de Noël se résume à l'espérance d'un temps nouveau. En 2021, nous avons concrétisé nos espérances en communiquant nos observations au comité contre la torture à l'ONU, en développant un jeu de société et en rassemblant certains d'entre nous en vidéoconférence, premièrement en février, sous la forme d'un forum, ensuite en juin pour la Nuit des veilleurs et en décembre, avec une matinée de recueillement.

L'ACAT Canada devient un lieu de proximité non géographique, œcuménique, un lieu d'accueil et de partage des richesses de nos traditions, un lieu d'ouverture à la différence, un lieu de retrouvailles où la présence constitue un baume, une source de motivation. La rencontre de l'autre enrichit nos parcours de vie. L'ACAT est au service de personnes qui souffrent. C'est une grâce de porter la lumière et, pour ce faire, il faut traverser la nuit. Notre défi en 2022 est de toujours apporter la chaleur au cœur d'un monde froid, violent.

Le Christ, « buisson ardent », veut encore partager son feu sur la terre. Le feu de notre empathie peut être purificateur et devenir un phare dans la nuit du monde.

*Message inspiré des échanges lors de la célébration œcuménique du 4 décembre tenue par l'ACAT Canada en ligne.*

## Bulletin de l'ACAT Canada

Décembre 2021, Volume 12, n°09

**Équipe de rédaction :** Nancy Labonté et Nina Pérez

**Coordination de l'édition :** Nancy Labonté

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée à condition d'en citer la source.

Les articles signés et reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur ou de leur autrice, et non celle de l'ACAT Canada.

**ACAT Canada**

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

**Téléphone :** (514) 890-6169

**Courriel :** [acat@acatcanada.org](mailto:acat@acatcanada.org)

**Restez informés :** [acatcanada.ca](http://acatcanada.ca)

[www.facebook.com/acatcanada](https://www.facebook.com/acatcanada)

**Fédération internationale :** [www.fiocat.org](http://www.fiocat.org)

# Mexique. Qui est Pablo López Alavez ?

Pablo López Alavéz est défenseur de l'environnement et leader autochtone Zapotèque. Il est arbitrairement emprisonné depuis près de neuf ans dans l'État de Oaxaca. Il a été condamné à 30 ans de prison au terme d'un procès inéquitable.

Au cours des vingt dernières années, Pablo López Alavéz a œuvré pour garantir les droits de la communauté de San Isidro Aloapam à jouir d'un environnement sûr et de l'accès à l'eau. À cause de son travail contre les violations des droits humains découlant de l'exploitation forestière illégale dans la région, Pablo López Alavéz est criminalisé et arbitrairement détenu depuis 2010. Le défenseur a exercé un certain nombre de rôles de leadership au sein de la communauté, a dénoncé l'exploitation forestière illégale et a sensibilisé à la protection de l'environnement et à la durabilité. À cause de cela, depuis 2000, il fait l'objet d'un certain nombre de poursuites pénales.

En août 2010, Pablo López Alavéz a été arbitrairement arrêté avec violence, par un groupe de plus de 15 inconnus qui portaient des cagoules et qui ont aussi agressé plusieurs de ses proches qui l'accompagnaient.

Il a été conduit dans la prison Etna, à Oaxaca, pour de fausses accusations de meurtre. L'enquête et le procès de Pablo López Alavéz sont entachés d'incohérences et, malgré l'absence de preuves crédibles à son encontre, le défenseur a été condamné à 30 ans de prison.

L'affaire de Pablo López Alavéz symbolise l'utilisation endémique de la criminalisation en guise de représailles contre les dirigeants autochtones qui œuvrent pour la défense des terres et des territoires, et en particulier ceux qui luttent pour la protection des ressources environnementales contre l'exploitation illégale. Les poursuites engagées contre Pablo López Alavéz s'inscrivent dans un schéma de criminalisation de dirigeants autochtones à Oaxaca dans lequel les poursuites sont souvent caractérisées par le recours à la détention au secret, à la torture et à d'autres violations graves des droits humains.

*Action proposée par  
Front Line Defenders*

***Front Line Defenders a été fondée à Dublin en 2001 avec pour objectif de protéger les défenseur-ses des droits humains en danger, c'est-à-dire les personnes qui agissent de façon non violente pour que soient respectés un ou plusieurs droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Front Line Defenders vise à subvenir aux besoins identifiés par les défenseur-ses eux-mêmes en matière de protection.***

***Pour soutenir Pablo López Alavez, allez sur la page [www.frontlinedefenders.org/fr/profile/pablo-lopez-alavez](http://www.frontlinedefenders.org/fr/profile/pablo-lopez-alavez) pour envoyer un message de solidarité par courriel.***